

Les crédits

millions pour savoir pourquoi il n'en est pas ainsi. Depuis quatre ans nous avons des initiatives d'urgence.

Nous avons eu des initiatives d'urgence qui sont intervenues chaque année. Nous n'avons pas eu à trouver l'argent nécessaire parce que nous l'avions prévu. Nous savions que ces problèmes allaient se poser. Nous étions prêts à nous y attaquer.

Permettez-moi de dire une chose, madame la Présidente. C'est dans le poisson que se trouve l'avenir des collectivités rurales du Canada atlantique, et si nous voulons que la côte de Terre-Neuve et du Labrador ne se dépeuple pas il faudra que sa population ait du poisson; et pour cela, il va falloir prendre à ce sujet des décisions qui protègent les gens et qui leur assurent l'avenir auquel ils aspirent si désespérément.

[Français]

Mme Lise Bourgault (secrétaire parlementaire du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Madame la Présidente, comme vous le savez, c'est toujours stimulant de prendre la parole, après cet éloquent discours de notre collègue de Terre-Neuve, comme c'est le cas d'ailleurs quand les gens de cette province prennent la parole, je ne sais pas ce qui se passe, ils ont un air particulier qui probablement vient de l'Est.

Une voix: L'électricité!

Mme Bourgault: L'électricité! De mon côté, madame la Présidente, c'est avec plaisir que je prends la parole, d'abord et surtout pour rendre hommage à la première femme qui a été élue députée à la Chambre des communes, Agnes MacPhail. M^{me} MacPhail a commencé sa carrière comme enseignante dans une école de campagne et elle n'a pas oublié ses racines rurales à son arrivée au Parlement en 1921. Elle s'est lancée en politique pour représenter les agriculteurs de sa région et n'a pas tardé à élargir sa sphère d'activité pour s'intéresser aux questions féminines. Elle a pris énergiquement la défense des droits civils des femmes. Par la suite, alors qu'elle était députée à l'Assemblée législative de l'Ontario, elle a été le catalyseur de la première législation sur la parité salariale de l'Ontario, adoptée en 1951.

Beaucoup de ces questions, et d'autres encore, ont fait d'énormes progrès depuis l'époque d'Agnes MacPhail à la Chambre. Je crois qu'elle serait fière, madame la Présidente, du nombre de femmes qui siègent maintenant au Parlement, de vous voir assise dans le Fauteuil de la présidence aujourd'hui, et des innombrables Canadiennes qui occupent aujourd'hui tant d'autres postes de pouvoir et de responsabilité dans toutes les sphères d'activité de la société.

Je crois qu'Agnes MacPhail serait particulièrement heureuse de voir les grands progrès marqués par les agricultrices dans la promotion de leurs droits légaux, sociaux et économiques.

Avec leurs conjoints, les femmes d'aujourd'hui exploitent une majorité écrasante des 99 p. 100 des fermes canadiennes qui sont des entreprises familiales. En fait, depuis 1975, le nombre de femmes qui exploitent une ferme pour leur propre compte a presque triplé au Canada pour passer de 13 000 à 35 000. Sans oublier que 23 000 femmes possèdent maintenant seules leur ferme au Canada.

Officiellement, les femmes représentent 30 p. 100 de la population active agricole au Canada, mais ce pourcentage ne tient pas compte évidemment des milliers de Canadiennes qui allient le travail de la ferme à un autre emploi pour subvenir aux besoins de leur famille.

Les femmes assument leur part de ce qu'on associe au financement, à la production et à l'administration des exploitations agricoles familiales au Canada, et leur part de travail tout simplement. Lors de la Conférence nationale des femmes en agriculture de 1987, on a estimé que les femmes exécutent 49 p. 100 du travail agricole et 97 p. 100 des tâches ménagères sur les fermes canadiennes. Sans oublier qu'il arrive souvent que les mêmes femmes fassent aussi carrière en dehors de la ferme. Parce que les femmes, elles ont du coeur au ventre.

Le recensement agricole de 1986 a révélé que le tiers des agricultrices au Canada ont fait des études universitaires ou collégiales et qu'elles mettent en pratique leur formation et leurs connaissances spécialisées dans la gestion de l'entreprise agricole d'aujourd'hui ou dans la profession qu'elles exercent en dehors de la ferme. Et il y en a beaucoup, madame la Présidente, qui font aussi les deux.

Le gouvernement fédéral n'a jamais été plus conscient qu'aujourd'hui de l'énorme contribution des femmes à l'agriculture canadienne. Nous connaissons la contribution qu'elles apportent en administrant leur ferme, en se chargeant des tâches ménagères et en aidant autrement à subvenir aux besoins de leur famille. Nous appuyons les femmes dans les efforts qu'elles déploient en vue de s'assurer une certaine qualité de vie dans la communauté agricole, et je sais que ce n'est pas toujours facile.

Un des domaines importants où notre gouvernement s'efforce d'aider les agricultrices, c'est dans l'élaboration de stratégies destinées à harmoniser les responsabilités professionnelles et familiales.